5,300 millions au programme de rétablissement durant une première période de douze mois. Une proportion considérable de ces crédits permettra au Canada et à d'autres pays de l'hémisphère occidental de fournir à l'Europe des denrées dont elle a un besoin pressant mais qu'elle ne peut se procurer aux Etats-Unis.

## Objectifs du programme

Il suffit d'étudier les principes dont s'inspire la loi de coopération économique pour constater que le programme, dans l'ensemble, tend à assurer la reconstruction et la restauration de l'Europe occidentale, de façon qu'elle puisse de nouveau se suffire à elle-même et redevenir la clef de voûte du commerce international. Les expéditions à l'Europe sous l'empire de cette mesure doivent donc consister uniquement en denrées le plus utiles au rétablissement des Etats visés. L'Europe ne saurait servir au déversement d'excédents moins nécessaires. On aurait tort de le supposer. Il saute aux yeux que l'achat de telles marchandises serait contraire à l'esprit et aux fins de la loi de coopération économique. Si nous ne nous limitions pas nous-mêmes à l'exportation d'articles indispensables, nous manquerions à notre devoir et nous risquerions de compromettre la restauration de l'Europe.

Les pays d'Europe se trouvant forcés de compter sur leurs propres forces, le commerce doit inévitablement changer d'orientation. Ces Etats se sont engagés, par exemple, à multiplier les échanges sur le continent en abaissant les barrières tarifaires et d'autres obstacles au commerce, à équilibrer leurs régimes économiques et à favoriser la production des denrées le plus propres à assurer leur relèvement et leur prospérité future. Nous perdrons sans doute ainsi une partie de nos débouchés traditionnels. Nous comptons, pour effectuer les rectifications qui s'imposent, sur la compréhension et la collaboration des commerçants, des chefs d'industrie et des hommes d'Etat.

Qu'on ne s'y méprenne pas. Le rétablissement de l'Europe exigera des sacrifices. Chacun de nous devra se passer de certaines choses dont il aurait pu jouir en d'autres circonstances. Il nous faudra adapter nos programmes de production aux besoins d'un monde qui se transforme rapidement.

## Crise du change

Nombre de Canadiens ne saisissent peut-être pas les effets de la loi de coopération économique sur notre commerce extérieur et nos ressources en dollars. Afin de dissiper certains malentendus, considérons d'abord la nature de nos difficultés. Bien qu'en 1947 nos exportations aient dépassé nos importations, nous avons dû puiser dans nos réserves quelque 750 millions de dollars américains. Alors que nous faisions aux Etats-Unis 80 p. 100 de nos achats, nous n'y avons expédié qu'environ 40 p. 100 de nos marchandises. D'autre part, nous avons vendu au Royaume-Uni et à d'autres pays d'Europe, dont les crédits en dollars s'épuisaient, 40 p. 100 de nos denrées tandis que nous en obtenions à peine 10 p. 100 de nos importations. Comme l'Europe n'était en mesure de payer qu'une faible proportion de ses acquisitions en monnaie convertible, il nous a fallu consentir des crédits à même nos réserves de dollars. Puisque ces réserves nous font désormais défaut et que ni le Royaume-Uni, ni nos autres clients d'Europe ne possèdent suffisamment d'or ou de dollars pour solder leurs achats chez nous, nous devons